

Pour une pédagogie partagée en Santé-Environnement

La Charte constitue une étape contributive au développement d'une pédagogie régionale partagée en santé-environnement. Cette dynamique a vocation à s'enrichir avec l'ensemble des acteurs souhaitant faire progresser l'appropriation, par la population, des enjeux en santé-environnement.



Un socle commun pour se rassembler et rejoindre la dynamique du Réseau Régional d'Education en Santé-Environnement.

La Charte « ***Pour une pédagogie partagée en Santé-Environnement en Languedoc-Roussillon*** » a été élaborée en 2014 dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement 2 Languedoc-Roussillon¹.

Elle résulte d'un premier travail de décloisonnement et de croisement des regards entre acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et acteurs de l'éducation pour la santé et de la promotion de la santé (EPS) - et plus largement d'acteurs éducatifs intéressés par la thématique santé-environnement - mené dans le cadre du réseau Régional d'Éducation en Santé-Environnement (R²ESE).

Ce travail est issu de plusieurs travaux :

- d'ateliers d'échanges et de réflexions « Vers une pédagogie partagée en santé-environnement en Languedoc-Roussillon » menés par le Réseau Régional d'Éducation en Santé Environnement (R²ESE)
- de réunions du groupe de travail « Pédagogie santé-environnement » (comité restreint composé d'acteurs institutionnels et d'acteurs éducatifs associatifs issus de la santé et de l'environnement).

Définitions



S'entendre sur un vocabulaire commun est un préalable nécessaire au travail d'élaboration d'une pédagogie partagée. Ces définitions sont le fruit d'une concertation régionale.

Santé-environnement

Le champ santé-environnement est à la fois **une science et une pratique** qui s'intéresse aux **interactions entre la santé et l'environnement** en termes de ressources, de risques, d'accès, de bienfaits, etc. Il est donc **complexe, multi-thématiques** et repose sur des connaissances en **constante évolution**. Ce champ a une **double finalité** : favoriser la qualité des milieux et des conditions de vie et promouvoir la santé humaine.

L'éducation en santé-environnement

C'est un **processus** par lequel **les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement, de leur santé et de leurs interactions, acquièrent des compétences** c'est-à-dire des savoirs, savoir-faire et savoir-être, une capacité de **réflexion** et un **esprit critique** leur donnant l'envie et la **capacité d'agir** en citoyens responsables, individuellement et collectivement.

- 1L'Occitanie est une région administrative française résultant de la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Créée par la réforme territoriale de 2014, elle comporte 13 départements.